



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES HAUTES-ALPES

RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° 112

Date de publication : le 10 décembre 2015

RAA Spécial Décembre 2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES HAUTES-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Spécial n° 112 – 10 décembre 2015

Sommaire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Cote-d'Azur

- Arrêté n° 2015-343-8 sous le n° D0374-2015-SG du 08 décembre 2015 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL-PACA.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

AP n° 2015 - 343 - 8 du 08/12/2015

ARRETE n° D0374-2015-SG du 8 décembre 2015

portant subdélégation de signature pour le préfet et délégation de signature pour aux agents de la
DREAL PACA

- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code de la route, et notamment, ses articles R. 321-16 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu** le décret du 20 juin 2013 portant nomination de M. Pierre BESNARD en qualité de Préfet des Hautes-Alpes ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 juillet 1997 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 18 juin 1991 relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 27 juillet 2004 relatif au contrôle technique des véhicules lourds ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD ») (NOR: DEVP0911622A) ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 6 mars 2013 portant nomination Mme Anne-France DIDIER, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015-337-2 du 3 décembre 2015 portant délégation de signature à Mme Anne-France DIDIER, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Sur proposition du secrétaire général :

ARRETE :

Article 1er – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-France DIDIER, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à MM. Eric LEGRIGEIS, Laurent

NEYER et Jean-François BOYER, directeurs adjoints, pour l'ensemble des décisions visées par l'arrêté préfectoral n° 2015-337-2 du 3 décembre 2015 pour le département des Hautes-Alpes.

Article 2 - Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), délégation de signature est donnée aux personnels, dans les conditions figurant ci-dessous :

- M. Laurent MICHELS, chef du service connaissance, aménagement durable et évaluation ;
 - M. Paul PICQ, chef du service biodiversité, eau et paysages ;
 - M. Yves LE TRIONNAIRE, chef du service énergie et logement ;
 - M. Robert UNTERNER, chef du service transports et infrastructures ;
 - M. Pierre PERDIGUIER, chef du service prévention des risques ;
 - M. Hubert FOMBONNE, chef de l'unité sous-sols et canalisations ;
 - Mme Carole CROS, chef de l'unité de contrôle des ouvrages hydrauliques ;
 - M. Vincent CHIROUZE, chef de l'unité territoriale des Alpes du Sud ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MICHELS, M. Marc AULAGNIER, adjoint au chef du service connaissance, aménagement durable et évaluation ; En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Laurent MICHELS et Marc AULAGNIER, M. Jérôme BOSC, chef de l'unité politiques des territoires ou Catherine VILLARUBIAS, chef de l'unité évaluation environnementale ;
En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Laurent MICHELS, Marc AULAGNIER, Jérôme BOSC et de Mme Catherine VILLARUBIAS, Mme Sylvie BASSUEL ou M. Christophe FREYDIER, adjoints au chef de l'unité évaluation environnementale ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul PICQ, M. Claude MILLO, adjoint au chef de service biodiversité eau paysages ;
En cas d'absence de MM. Paul PICQ et Claude MILLO, Mme Caroline DEMARTINI, chef de l'unité biodiversité ;
En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Paul. PICQ et Claude MILLO et de Mme Caroline DEMARTINI, Anne ALOTTE, chef de l'unité politique de l'eau ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LE TRIONNAIRE, Mme Géraldine BIAU ou Mme Fabienne FOURNIER-BERAUD, adjointes au chef de service ;
Dans le domaine de compétences de leurs unités respectives, Mmes Géraldine BIAU, Isabelle TRETOU, Fabienne FOURNIER-BERAUD et Astrid OLLAGNIER, M. Hervé WATTEAU, chefs d'unité au service énergie et logement, ainsi que M. Jacky PERCHEVAL, adjoint à la chef de l'unité énergie et réseaux ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert UNTERNER, M. Pierre FRANC, adjoint au chef du STI, et chef du STI, M. Djillali MEKKAOUI, adjoint au chef du STI, chef de l'URCT jusqu'au 31/12/2015 ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre PERDIGUIER, M. Jean-Luc BUSSIÈRE, adjoint au chef du service prévention des risques.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CHIROUZE, M. Sylvain VERGAERT, adjoint au chef de l'Unité Territoriale des Alpes du Sud à compter du 01/01/2016.

Article 3 - Délégation de signature est également donnée aux agents désignés ci-dessous en matière de transferts transfrontaliers de déchets :

- M. Vincent CHIROUZE, chef de l'unité territoriale des Alpes du Sud ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CHIROUZE, M. Sylvain VERGAERT, adjoint au chef de l'Unité Territoriale des Alpes du Sud à compter du 01/01/2016 ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Vincent CHIROUZE et Sylvain VERGAERT, Mme Véronique LAMBERT ou M. Pierre LECLERCQ, fonctionnel déchets au sein du service prévention des risques ;
- En cas d'absence de M Vincent CHIROUZE, M. Sylvain VERGAERT, Mme Véronique LAMBERT ou Pierre LECLERCQ, M. Jean-Luc ROUSSEAU, chef de l'unité risques chroniques et sanitaires au sein du service prévention des risques.

Article 4 - Délégation de signature est également donnée aux agents désignés ci-dessous, dans le cadre des instructions du chef du SPR et sous l'autorité de Mme Anne-France DIDIER, pour le contrôle des appareils à pression :

- M. Renald VOILLOT, chef de l'unité Équipements sous pression ;
- M. Jean-Marc GUERERO, chef de la cellule régionale Équipements sous pression.

Article 5 - Délégation de signature est également donnée aux agents désignés ci-dessous, dans le cadre des instructions du chef de l'URCT pour l'activité véhicules et sous l'autorité de Mme Anne-France DIDIER :

Nom de l'agent	Grade
M. ROUVIERE Florent	IIM
Mme LOVAT Marie-Pierre	TSCEI
M. TORTOLA Denis	TSEI
M. CIGNETTI Pierre	TSEI
M. ALBOUY Gilbert	TSEI
Mme BAILLET Marie Thérèse	IDIM
M. LACROUX Alain	TSPEI
M. CHIAPELLO Maurice	TSEI
M. DEBREGAS Philippe	TSEI
MAZEL François	TSEI
M. PALOMBO Cyril	TSEI
M. MEKKAOUI Djilali jusqu'au 31/12/2015	APE
M. FRANC Pierre	IPEF
M. HAFF Eric	TSEI
M. LE MEUR Jean-Louis	TSEI
M. LEROY Philippe	CSI
M. PELLEGRINO Jean-Marie	TSCE

Article 6 – Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 7 - Le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Alpes et le secrétaire général de la DREAL PACA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Alpes.

Pour le Préfet des Hautes-Alpes et par délégation,

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,

SIGNÉ

Anne-France DIDIER

